



DIRECTION DES SERVICES
TECHNIQUES ET DES SPORTS
URBANISME

**ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT
AUTORISATION D'ORGANISER UNE
MANIFESTATION CULTURELLE
FÊTE DU QUARTIER DE LA GARE – 15 ET 16 JUIN 2024**

Arrêté n°201 MAI 2024-ST

RP/AB

Le Maire de la Ville de CAUDRY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants,

Vu le Code du sport, notamment ses articles L.331-1 et suivants,

Vu les articles 321-7, R 610-5 et R.321-9 à R.321-12 du Code pénal,

Vu les articles L.310-1 à L.310-7 et R. 310-8 à R.310-9 du Code de Commerce,

Vu l'Arrêté du 21 juillet 1992 fixant les modèle de registre sur la vente ou l'échange d'objets mobiliers,

Vu la demande présentée en date du 9 février 2024 et du 11 avril 2024 par Monsieur André TROUILLEZ, Président du Nouveau Comité des Fêtes du quartier de la Gare SNCF à l'effet d'obtenir l'autorisation d'organiser, les samedi 15 et dimanche 16 juin 2024 une manifestation culturelle en l'occurrence la fête de quartier de la Gare composée d'une brocante et d'un défilé le dimanche 16 juin 2024.

Vu les pièces présentées au dossier,

CONSIDÉRANT :

Qu'il appartient au Maire, en tant qu'autorité de police, de prendre dans les domaines de sa compétence, les mesures appropriées pour préserver la sécurité publique,

CONSIDÉRANT :

Que rien ne s'oppose à l'organisation de cette manifestation,

ARRÊTE

ARTICLE 1:

Le Comité des Fêtes du Quartier de la Gare SNCF représenté par Monsieur André TROUILLEZ, Président, est autorisé à organiser une manifestation culturelle en l'occurrence la fête de quartier de la gare SNCF composée d'une brocante et d'un défilé le dimanche 16 juin 2024, empruntant l'itinéraire soumis par l'organisateur sous réserve que les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ainsi que les prescriptions du présent arrêté soient respectées.

ARTICLE 2:

Le stationnement sera interdit sur le parking et les abords de la Gare SNCF ainsi que sur l'avenue Henri Lefebvre du mardi 11 juin 2024 jusqu'au mercredi 19 juin 2024 Inklus afin de permettre le montage et le démontage des services voirie et fêtes.

La circulation sera interdite Avenue Henri Lefebvre le dimanche 16 juin 2024 de 06h00 à 20h00.

Une déviation sera mise en place par la route départementale 115A, la rue de l'Europe et le Boulevard du 19 mars 1962.

La circulation sera également interdite le dimanche 16 juin 2024 à partir de 10H30 de la rue Gustave Delory jusqu'à la Gare pour le défilé.

Des moyens matériels seront positionnés par l'organisateur pour en interdire l'accès.

Seuls les services de secours sont autorisés à emprunter ces voies pour leurs interventions.

ARTICLE 3:

L'organisateur a obligation de remettre en état les voies ouvertes à la circulation publique et leurs dépendances dont il a obtenu l'usage privatif à l'issue de cette manifestation.

ARTICLE 4:

La municipalité dégage toute responsabilité en ce qui concerne les risques éventuels et notamment les dommages qui pourraient être causés aux personnes et aux biens par le fait soit de cette manifestation, soit d'un accident survenu au cours ou à l'occasion de cette manifestation.

ARTICLE 5:

Les forces de l'ordre peuvent interrompre ou la faire cesser définitivement si les conditions de sécurité ne sont pas ou plus réunies.

ARTICLE 6: (Dispositions pénales)

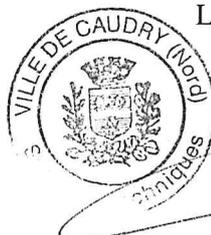
Est puni des peines prévues pour les contraventions de la première classe le fait, par l'organisateur, de ne pas respecter ou de ne pas faire respecter les prescriptions figurant dans l'autorisation administrative qui lui a été délivrée.

ARTICLE 7: Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille – 5, Rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62039 – 59014 LILLE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification ou de son affichage.

ARTICLE 8: Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Madame la Lieutenant de Brigade de Gendarmerie et le Chef de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CAUDRY le 15 Mai 2024

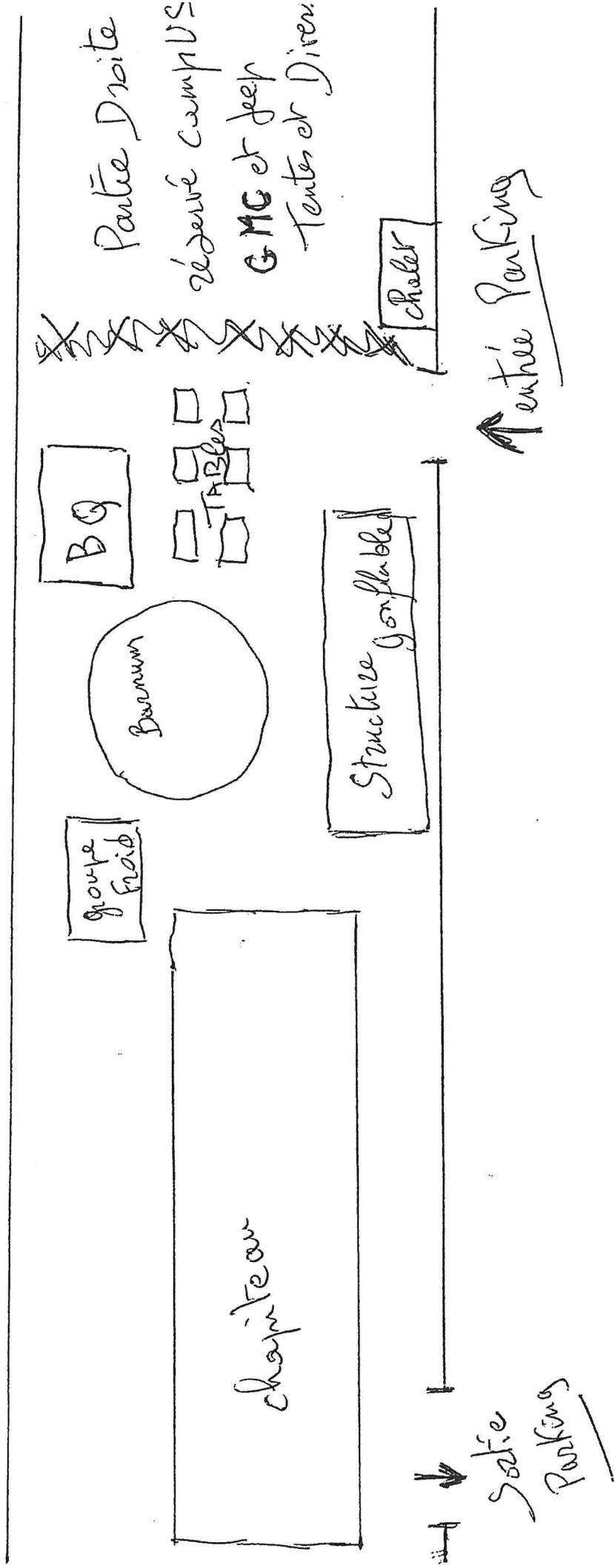
Pour le Maire,
Le Conseiller Municipal Délégué



Marc DEVIENNE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Marc Devienne", is written over a horizontal line that extends from the seal area.

Plan de la fête Parking SNCF

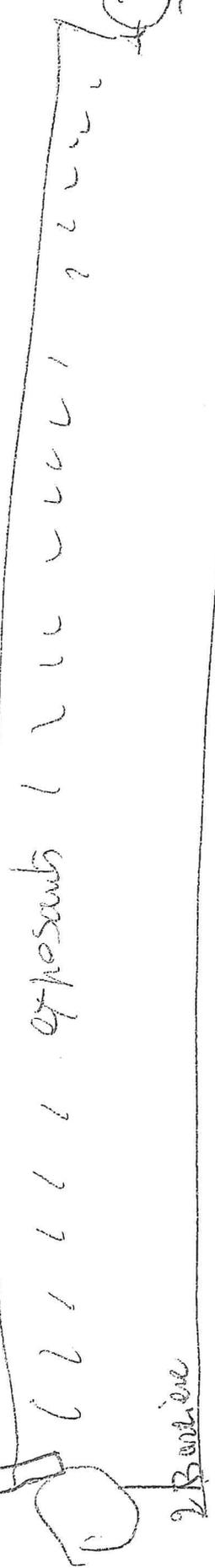


BVD Henri Defebre

Vide Genier

Valuable

4 Star
interact



A Road Point
Hand
Pencil
Ampere
Cord

Road Point
Cuts

BROCANTE